

COMMUNE D'ALIXAN
Place de l'Esplanade
26300 ALIXAN
Tél 04 75 47 02 62

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire de la séance du 11 mars 2021 A 19h00

Présents :

Jean-Claude DUCLAUX, Sylvie PEYSSON, Christophe OLLAT, Marc BESSET, Anne-lise NELY, Elodie NODON, Jean-Pierre SAPET, Carole BURAI, Pascal ROUX, Régine DRAGON, Philippe MALOSSANE, Isabelle GILLES, Patrick MENETRIEUX, Florence MALOSSANE, Didier CORRIGNAN, Laure PEUILLOT, Aurélie BICHON LARROQUE

Absents :

Monsieur Raphaël ROUMEAS ayant donné pouvoir à Elodie NODON
Monsieur Michel SANJUAN ayant donné pouvoir à Jean-Pierre SAPET
Madame Armelle MOTSCH ayant donné pouvoir à Patrick MENETRIEUX
Monsieur Patrice PARTULA ayant donné pouvoir à Didier CORRIGNAN
Madame Pauline OLLAT ayant donné pouvoir à Christophe OLLAT
Madame Perrine URBAIN ayant donné pouvoir à Laure PEUILLOT

Secrétaire de séance : Sylvie PEYSSON

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JANVIER 2021

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 27 JANVIER 2021

Les membres présents lors du conseil municipal du 27 janvier 2021 signent le registre des délibérations

DECISIONS DU MAIRE

Conformément aux articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions suivantes :

Décision n°2021-01

Signature d'un contrat de location d'une durée de 6 ans à intervenir avec la SCM LE VILLAGE représenté par Mesdames ROUX Vanessa, SAOUT Frédérique et BRUYERE Christelle portant sur un local au rez-de-chaussée, lot 1 d'une superficie de 12,80 m² représentant 40,52/1000ème. Cette location prendra effet à compter du 1^{ER} mars 2021 moyennant un loyer mensuel de **153,60 €**. La provision sur charges mensuelle, au jour de la conclusion du présent contrat, est fixée à **40,52 € par mois** correspondant à 40,52/1000ème des charges (Entretien : extincteurs, ascenseur, nettoyage des parties communes, traitement air/groupe froid, porte automatique). Une régularisation de charges sera faite en fin d'année. L'eau et l'électricité correspondant aux charges des parties privatives et communes seront facturées en fin d'année en fonction des millièmes, soit 40,52/1000ème. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera également refacturée en fin d'année. Pour garantir l'exécution de ses obligations, le locataire versera la somme de **153,60 €**, représentant un mois de loyer en principal.

Décision n°2021-02

Signature d'un contrat de location d'une durée de 6 ans à intervenir avec Madame Laurette FURIASSI DESREUX portant sur un local au rez-de-chaussée, lot 2 d'une superficie de 44,31 m² représentant 140,32/1000ème. Cette location prendra effet à compter du 1^{ER} mars 2021 moyennant un loyer mensuel de **531,72 €**. La provision sur charges mensuelle, au jour de la conclusion du présent contrat, est fixée à **140,32 € par mois** correspondant à 140,32/1000ème des charges (Entretien : extincteurs, ascenseur, nettoyage des parties communes, traitement air/groupe froid, porte automatique). Une régularisation de charges sera faite en fin d'année. L'eau et l'électricité correspondant aux charges des parties privatives et communes seront facturées en fin d'année en fonction des millièmes, soit 140,32/1000ème. La taxe d'enlèvement des ordures

ménagères sera également refacturée en fin d'année. Pour garantir l'exécution de ses obligations, le locataire versera la somme de **531,72 €**, représentant un mois de loyer en principal

Décision n°2021-03

Signature d'un contrat de location d'une durée de 6 ans à intervenir avec Madame Léonor TAVERNIERE portant sur un local au 1^{er} étage, lot 7 d'une superficie de 33,50 m² représentant 106,08/1000^{ème}. Cette location prendra effet à compter du 1^{ER} avril 2021 moyennant un loyer mensuel de **402,00 €**. La provision sur charges mensuelle, au jour de la conclusion du présent contrat, est fixée à **106,08 € par mois** correspondant à 106,08/1000^{ème} des charges relatives aux parties communes (Entretien : extincteurs, ascenseur, nettoyage des parties communes, traitement air/groupe froid, porte automatique). Une régularisation de charges sera faite en fin d'année. L'eau et l'électricité correspondant aux charges des parties privatives et communes seront facturées en fin d'année en fonction des millièmes, soit 106,08/1000^{ème}. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera également refacturée en fin d'année. Pour garantir l'exécution de ses obligations, le locataire versera la somme de **402,00 €**, représentant un mois de loyer en principal.

Décision n°2021-04

Signature d'un contrat de location d'une durée de 6 ans à intervenir avec Véronique TAINURIER et Monsieur Guisepe GIARDINA portant sur un local au 1^{er} étage, lot 10 d'une superficie de 15,70 m² représentant 49,71/1000^{ème}. Cette location prendra effet à compter du 1^{ER} mars 2021 moyennant un loyer mensuel de **188,40 €**. La provision sur charges mensuelle, au jour de la conclusion du présent contrat, est fixée à **49,71 € par mois** correspondant à 49,71/1000^{ème} des charges relatives aux parties communes (Entretien : extincteurs, ascenseur, nettoyage des parties communes, traitement air/groupe froid, porte automatique). Une régularisation de charges sera faite en fin d'année. L'eau et l'électricité correspondant aux charges des parties privatives et communes seront facturées en fin d'année en fonction des millièmes, soit 49,71/1000^{ème}. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera également refacturée en fin d'année. Pour garantir l'exécution de ses obligations, le locataire versera la somme de **188,40 €**, représentant un mois de loyer en principal.

Décision n°2021-05

Signature d'un contrat avec le cabinet d'architecture de Mme Saint-André, sise à VALENCE (26000) 14 rue Mado Robin pour la réalisation des documents d'urbanisme concernant les travaux de réaménagement de l'ancienne poste en pôle médical. Les honoraires concernent :

- La réalisation d'une déclaration préalable pour modification d'ouverture en façade suivant plans fournis par la mairie : 1 500,00€ HT
- La réalisation d'une autorisation de travaux pour ERP 1 500,00€ HT

Soit un total HT de 3 000 euros.

Décision n°2021-06

Signature d'un contrat avec le cabinet d'architecture de Mme Saint-André, sise à VALENCE (26000) 14 rue Mado Robin pour la réalisation des documents d'urbanisme concernant les travaux de réaménagement d'une partie des services techniques communaux en bureau de poste (réaménagement de 2 locaux de stockage). Les honoraires concernent :

- La réalisation d'une déclaration préalable pour modification d'ouverture en façade suivant plans fournis par la mairie : 1 500,00€ HT
- La réalisation d'une autorisation de travaux pour ERP : 1 500,00€ HT

Soit un total HT de 3 000 euros.

- Droit de préemption :

- ⇒ 95, chemin des Merisiers – ZP 89
- ⇒ 5, boulevard Quiot – M 62
- ⇒ Chemin de l'Ancienne Ecole – YC 1135
- ⇒ Chemin de l'Ancienne Ecole – YC 1137
- ⇒ Chemin de Moïse (lot 1) – ZK 151
- ⇒ Chemin de Moïse (lot 2) – ZK 151
- ⇒ Chemin de Moïse (lot 3) – ZK 151
- ⇒ Route de la Correspondance – YB 599
- ⇒ 2, rue de l'Égalité – M 175
- ⇒ Chemin des Aubépines – YB 620 et 624

DELIBERATIONS

D2021-02-01 : MISE EN VENTE CAMION BENNE SAVIEM

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide de mettre en vente le camion benne SAVIEM précédemment utilisé par les Services Techniques mais qui désormais présente un état de vétusté important moyennant le prix de 700 €

D2021-01-02 : BUDGET-PRIMITIF 2021- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2021 A L'ASSOCIATION ACCA ALIXAN

Hors la présence de Monsieur Philippe MALOSSANE, membre du bureau de l'association ACCA ALIXAN, qui ne participe pas à la présente délibération, ni à son vote.

Le conseil municipal après avoir délibéré avec 22 voix « pour » décide d'approuver la subvention d'un montant de 200€

D2021-02-03 : BUDGET-PRIMITIF 2021- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2021 A L'ASSOCIATION ADELA (ASSOCIATION DETENTE ET LOISIRS ALIXAN)

Hors la présence de Madame Florence MALOSSANE, membre de l'association ADELA, qui ne participe pas à la présente délibération, ni à son vote.

Le conseil municipal après avoir délibéré avec 22 voix « pour » décide d'approuver la subvention d'un montant de 400€

D2021-02-04 : BUDGET-PRIMITIF 2021- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2021 A L'ASSOCIATION AMICALE DES SOUBREDIOUX

Hors la présence de Madame Armelle MOTSCH et Madame Isabelle GILLES membres du bureau de l'association AMICALE DES SOUBREDIOUX, qui ne participent pas à la présente délibération, ni à son vote.

Le conseil municipal après avoir délibéré avec 21 voix « pour » décide d'approuver la subvention d'un montant de 150€

D2021-02-05 : BUDGET-PRIMITIF 2021- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2021 A L'ASSOCIATION ALIXAN LACRA OUEST RETOUR SILENCE DITE « A.L.O.R.S. ! »

Hors la présence de Monsieur Patrick MENETRIEUX, membre du bureau de l'association A.L.O.R.S !, qui ne participe pas à la présente délibération, ni à son vote.

Le conseil municipal après avoir délibéré avec 22 voix « pour » décide d'approuver la subvention d'un montant de 250€

D2021-02-06 : BUDGET-PRIMITIF 2021- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2021 A L'ASSOCIATION CANTINE SCOLAIRE D'ALIXAN

Hors la présence de Madame Aurélie BICHON LARROQUE, membre de l'association CANTINE ALIXAN, qui ne participe pas à la présente délibération, ni à son vote.

Le conseil municipal après avoir délibéré avec 22 voix « pour » décide d'approuver la subvention d'un montant de 30 000€

D2021-02-07 BUDGET-PRIMITIF 2021- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2021 A L'ASSOCIATION CYCLO CLUB ALIXANAIS

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver la subvention d'un montant de 400€

D2021-02-08 : BUDGET-PRIMITIF 2021- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2021 A L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES D'ALIXAN

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver la subvention d'un montant de 40 000€

D2021-02-09 BUDGET-PRIMITIF 2021- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2021 A L'ASSOCIATION FOOTBALL CLUB ALIXANAIS

Hors la présence de Monsieur Raphaël ROUMEAS, membre de l'association FOOTBALL CLUB ALIXANAIS, qui ne participe pas à la présente délibération, ni à son vote.

Le conseil municipal après avoir délibéré avec 22 voix « pour » décide d'approuver la subvention d'un montant de 2 500€

D2021-02-10 BUDGET-PRIMITIF 2021- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2021 A L'ASSOCIATION MEDIATHEQUE ROSE PAYRE

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver la subvention d'un montant de 16 000€

D2021-02-11 BUDGET-PRIMITIF 2021- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2021 A L'ASSOCIATION MJC ALIXAN

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver la subvention d'un montant de 2 500€

D2021-02-12 : BUDGET-PRIMITIF 2021- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2021 A L'ASSOCIATION TENNIS CLUB D'ALIXAN (TCA)

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver la subvention d'un montant de 500€

D2021-02-13 : PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DU VERSEMENT D'UNE AMENDE DANS LE CADRE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE D'UN AGENT

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver le versement de la somme de 400€ à Monsieur Sébastien PLANEL en réparation du préjudice moral qu'il a subi en 2016 , de faire le nécessaire pour recouvrer ces 400€ ainsi que les 500€ revenant à la commune d'Alixan (partie civile) auprès du prévenu. Le cas échéant, une demande sera faite auprès de l'assurance de la commune, de charger Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches afférentes à cette opération notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

D2021-02-14 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE COMMUNALE AU VIVAL POUR LE DEVELOPPEMENT DES PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide d'accorder à l'entreprise VIVAL une aide communale de 2 000 euros, d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention portant sur cette aide entre la commune et l'entreprise VIVAL,

D2021-02-15 : CONVENTION 2021 ENTRE LA COMMUNE D'ALIXAN ET FAMILLES RURALES ASSOCIATION D'ALIXAN

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide d'accepter les termes de la convention d'objectifs 2021 entre la commune et l'association FAMILLES RURALES ASSOCIATION D'ALIXAN, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier, d'autoriser Monsieur le Maire à verser dans les conditions indiquées dans la convention la subvention à Familles Rurales Association d'Alixan pour l'année 2021 et à inscrire cette somme au budget de la commune.

D2021-02-16 : CONVENTION 2021 ENTRE LA COMMUNE D'ALIXAN ET L'ASSOCIATION CANTINE SCOLAIRE D'ALIXAN

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide d'accepter les termes de la convention d'objectifs 2021 entre la commune et l'association Cantine scolaire d'ALIXAN, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier, d'autoriser Monsieur le Maire à verser dans les conditions indiquées dans la convention la subvention à Cantine Scolaire Association d'Alixan pour l'année 2021 et à inscrire cette somme au budget de la commune.

D2021-02-17 : ELECTRIFICATION – RACCORDEMENT AU RESEAU BT A PARTIR DU POSTE TANEY POUR ALIMENTER UNE QUINZAINE D'HABITATIONS AU QUARTIER LES FAURES

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, d'approuver le plan de financement ci-dessus détaillé, En cas de participation communale finale, celle-ci sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus, de financer comme suit la part communale : autofinancement, de s'engager à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis au Receveur du SDED

Opération : **Electrification**

Raccordement au réseau BT pour alimenter une quinzaine d'habitations quartier les Faures, à la demande de la mairie, à partir du poste TANEY

Dépense prévisionnelle HT 81 501,37 €

Dont frais de gestion : 3 881,02€

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le SDED 32 600,55 €

Participation communale sur le HT : 48 900,82 €

D2021-02-18 : CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide la création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} mai 2021 afin de procéder au remplacement du responsable technique

D2021-02-19 : DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR ASSURER LES FONCTIONS D'AGENT GUICHETIER (loi du 26/01/1984 art 3-3-1°)

Le conseil municipal après avoir délibéré avec 18 voix « pour » et 5 « abstentions » décide la création à compter du 26 avril 2021 d'un emploi de facteur/guichetier dans le grade d'adjoint administratif à temps non complet pour 20h00 hebdomadaires.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a obtenu des rendez-vous de vaccination anti-covid pour 63 personnes de plus de 75 ans au plus tard mi-avril

Fin de la séance à 19h40

A Alixan le 15 mars 2021

Le Maire,
Jean-Claude DUCLAUX



